



## Appel à candidatures

### Mission d'appui artistique au sein du groupement Arras Montreuil (GAM)

Proposition d'une résidence-mission lancée en direction d'un artiste **de l'audiovisuel** interrogeant la notion **d'identité collective** au bénéfice des publics et des professionnels de l'ESAT Catartois du GAM sur la période de **février à juin 2020**.

Date limite de dépôt de candidatures :

**4 novembre 2019**

## **Qu'est-ce qu'une mission d'appui artistique (Mi. A.A.) ?**

---

La mission d'appui artistique est initiée à des fins de démocratisation culturelle et plus particulièrement d'éducation artistique et culturelle.

Elle est appelée à venir soutenir tout un réseau de professionnels ayant en charge ou la responsabilité de personnes en situation de handicap, pour mener à bien des actions de pratiques artistiques et culturelles. Elle est essentiellement destinée à fédérer un tel réseau autour d'une présence artistique, en l'invitant à s'approprier cette dernière, collectivement et durablement, puis à en démultiplier les apports auprès de son public de référence.

Elle prend la forme d'une résidence-mission, c'est-à-dire d'une pleine présence d'un artiste professionnel (dont le travail de création est l'activité principale, régulière, et repérée au sein des réseaux publics de production et de diffusion).

Le réseau plus particulièrement concerné ici, est celui que constitue les équipes éducatives du GAM accompagnant des publics en situation de handicap.

### **La résidence-mission :**

Pour l'artiste-résident(e), il s'agit de s'engager dans une démarche de démocratisation culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime, ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre (réflexions, expérimentations, réalisations).

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. De nature clairement artistique, la résidence-mission s'appuie sur des formes d'intervention ou d'action très variées, différenciant toutefois des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

### **Elle se décline en 2 phases :**

#### **1/ Rencontres avec l'ensemble des professionnels de l'ESAT<sup>1</sup> Catartois.**

Prévues en début de résidence et pouvant revêtir des formes très variées, elles permettront à l'ensemble des professionnels d'appréhender avec l'artiste-résident(e) la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre aux publics qu'ils accompagnent.

C'est à l'occasion de cette première phase que commence à s'élaborer conjointement ce que l'on appellera un geste artistique, tout en identifiant plus précisément le contexte d'exercice des professionnels associés et ses différents degrés d'implication possible.

#### **2/ Réalisation d'actions à mener en direction de leurs publics de référence.**

Ces actions, gestes artistiques, sont issues de la démarche artistique propre à l'artiste-résident(e) et destinées à en favoriser la familiarisation ou la proximité.

Elles permettront au plus grand nombre d'acquérir une expérience originale et sensible de son processus de création. Les gestes artistiques peuvent être, selon le cas, participatifs ou pas, spectaculaires ou modestes, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncés, etc.

Ils pourront se déployer aussi bien au sein d'une unité, d'un service, que dans des espaces communs, afin d'allier des temps de rencontres et d'échanges spécifiques et d'autres plus transversaux.

---

<sup>1</sup> ESAT : établissement et service d'aide par le travail

La résidence-mission repose sur :

- **une action de diffusion de l'œuvre existante.** Les établissements concernés s'engagent à faciliter la réalisation de toutes formes et modes de monstration imaginés, en lieu dédié ou non.
- **quelques actions de médiation** facilitant ou prolongeant l'appropriation des œuvres présentées et privilégiant les échanges inter-personnes, interservices, intergénérationnels. Ces actions sont pensées, si possible, comme pouvant être démultipliées de par l'implication particulière des professionnels du médico-social.
- **quelques actions de pratiques artistiques collectives ou participatives** dont la finalité ne peut-être la réalisation de productions lourdes et pérennes. L'enjeu étant avant tout celui d'un questionnement, via une pratique active, quant au statut de l'art dans l'espace public ou dans l'espace professionnel.

## Objet et enjeux

---

Avec le soutien de la DRAC et de l'ARS Hauts-de-France, dans le cadre du programme Culture-Santé, le GAM souhaite expérimenter une MiAA au sein de l'ESAT Catartois de Dainville.

Les enjeux de cette résidence-mission sont de :

- faciliter l'accès à l'art et à la culture ;
- donner une image dans laquelle tous les personnes de l'établissement (professionnels et usagers) se reconnaissent ;
- lever des ambiguïtés, des différences de perception sur l'établissement et les personnes qui y travaillent ;
- travailler - à partir d'un média moins usuel au sein de l'ESAT - à l'élaboration d'une nouvelle représentation collective.

Il est donc recherché, via cette proposition, un **artiste professionnel de l'audiovisuel**, dont la démarche, inscrite dans le champ de la création contemporaine, est régulièrement traversée par la question **d'identité collective, de portrait, de représentation de groupe.**

Cette thématique a été imaginée à partir du constat suivant : le paradoxe entre le fait qu'il y ait des parcours différents, dotés d'atouts variés ; que des objectifs soient formulés ou informulés, éloignés les uns des autres qui conduisent à développer des stratégies très variées et le fait que cette entité fonctionne au quotidien et atteint des objectifs institutionnels en particulier un équilibre entre la pérennité économique, le respect des consignes de l'autorité de tutelle et celles de l'association et l'accueil bienveillant des personnes en situation de handicap.

## Eléments organisationnels et financiers

---

La durée de la résidence-mission est de **6 semaines consécutives à temps plein**, à situer dans la période comprise entre **février et juin 2020**. Par exception, elle pourra néanmoins être segmentée si besoin.

Des temps de coordination sont prévus afin d'accompagner l'artiste-résident dans la découverte des lieux, de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail et d'organiser techniquement la résidence-mission.

Afin de piloter et de suivre la résidence sur la période identifiée, sont désignés :

- un comité de pilotage ;
- un coordinateur général ;
- un référent opérationnel désigné au sein de chaque structure d'accueil qui constitue l'instance de référence de l'artiste et assure le rôle d'interface avec l'ensemble des professionnels.

Leur identification est précisée en **annexe**.

**Le budget maximal** disponible pour cette MiAA (salarial de l'artiste - toutes taxes, charges et cotisations comprises) est de **7 500€**. Ce budget a été rendu possible grâce à une subvention émanant de l'Agence régionale de santé et de la Direction régionale des affaires culturelles.

L'artiste retenu est autonome en matière de déplacement. Il est de préférence, détenteur d'un permis de conduire en cours de validité et dispose d'un véhicule personnel. Il maîtrise l'usage oral de la langue française.

Une partie des frais annexes liés à la mission (déplacements spécifiques éventuels, déplacements entre les établissements d'accueil, repas, petit matériel et/ou consommables) peut être pris en charge par l'ESAT Catartois sur accord explicite préalable de cette dernière, le cas échéant dans le cadre d'une convention de partenariat.

## **Contexte**

---

### **Présentation de l'association gestionnaire : GAM**

Il s'agit d'un groupement de coopération qui a été créé par l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) d'Arras et par l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés (APEI) de Montreuil-sur-mer. Le GAM gère 23 établissements et services médico-sociaux proposant plus de 1 100 places d'accueil pour enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental, situés dans les deux arrondissements du Pas-de-Calais.

Plus d'informations : <https://apei-gam.com/>

### **L'ESAT Catartois de Dainville :**

Il s'agit d'un établissement médico-social de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle. L'ancienne appellation était CAT (Centre d'Aide par le Travail).

Aujourd'hui, les ESAT accompagnent les personnes en situation de handicap, orientées par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), pour exercer une activité professionnelle, maintenir les acquis scolaires et développer des compétences métiers. Les ESAT sont à la croisée des chemins entre le productif et l'éducatif, puisqu'ils doivent fournir un travail adapté aux différents publics accueillis, mais ils ont également pour mission de favoriser l'autonomie sociale de ces mêmes personnes.

Les activités en ESAT se pratiquent soit sous la forme d'ateliers intra-muros dans les locaux de l'ESAT ou dans une entreprise ordinaire sous forme de prestation de services d'un ou plusieurs travailleurs en situation de handicap. L'encadrement est fait par des moniteurs d'ateliers formés et diplômés, ayant majoritairement acquis une expérience professionnelle dans les différents secteurs d'activité. Les personnes du service éducatif s'occupent des activités de soutien. Ces derniers peuvent être des éducateurs spécialisés, des moniteurs éducateurs ou des éducateurs techniques spécialisés.

- 155 travailleurs
- 39 encadrants
- 1 service commercial dynamique
- 2 hectares, dont 8 500 m<sup>2</sup> couverts
- 40 ans d'expérience professionnelle

Plus d'informations :

<https://www.esat-catarois.com/>

<https://apei-gam.com/nos-structures/travail/esat-dainville/>

## Candidature

---

**Pour faire acte de candidature dans le cas où cette proposition vous intéresse, il vous suffit d'adresser avant le 4 novembre 2019 :**

- une lettre de motivation faisant état d'une bonne compréhension du présent cahier des charges ;
- un curriculum vitae ;
- un dossier artistique ;
- un extrait de casier judiciaire (volet 3) - *spécifique au contexte d'intervention liée à l'enfance et à la petite enfance.*

Ces éléments sont à transmettre en format PDF par mail (n'excédant pas 10 Mo) aux adresses suivantes : [eric.rumaux@apei-gam.fr](mailto:eric.rumaux@apei-gam.fr) et [claire.gouelleu@ars.sante.fr](mailto:claire.gouelleu@ars.sante.fr). Merci de préciser dans l'objet du mail : MIAA GAM / Nom – Prénom du candidat

La commission de sélection, composée des membres du comité de pilotage, sera en mesure d'annoncer le nom de l'artiste retenu le 27 novembre 2019.

## Annexe

---

### Composition du comité de pilotage

Jean Pierre CHAUSSOY	Educateur spécialisé
Amélie GARDINAL	Psychologue
Patricia GERARD	Monitrice d'atelier
Eric RUMAUX	Directeur
<i>En tant que membres invités,</i>	
Audrey ARDOUIN	Chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS HDF
Claire GOUELLEU	Chargée de mission Culture-Santé DRAC/ARS HDF